



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 AVRIL 2025

Délibération du CCAS n° DEL EHPAD 2025-006B

Le **25/04/2025** à 07h30, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Viry dût convoqué le **17/04/2025**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la mairie, sous la présidence de Mme Michèle SECRET, Vice-Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : 6

CHEVALIER Laurent, SECRET Michèle, AMSALEM Ronan, VIOLLET Michèle, TEXIER Mireille, GAL Marie-Madeleine

Procurations : 2

VIOLLET Pierre a donné pouvoir à VIOLLET Michèle, DERONZIER Michel a donné pouvoir à SECRET Michèle

Absents : 3

VIOLLET Pierre, DERONZIER Michel, HAMARD Patrick

Secrétaire :

VIOLLET Michèle

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- Transmission à la préfecture le 06/05/2025
- Publication le 12/05/2025

Objet : EHPAD LES OMBELLES - Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024

Sous la présidence de Madame VIOLLET Michèle (Membre élue par le CCAS), Madame la Vice-Présidente présente aux membres du conseil d'administration l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) pour l'année 2024.

Ce document est conforme au compte de gestion préparé par les comptables de la Direction Générale des Finances Publiques d'Annemasse.

L'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024 comporte les documents suivants :

- ⇒ Annexe 8 : ERRD complet
- ⇒ Annexe relative à « l'Activité réalisée » (Annexes 9A à 9D)
- ⇒ Tableaux de présentation tarifaire (Annexes 9E et 9F)
- ⇒ Tableau des effectifs et des rémunérations (Annexes 9H à 9J)
- ⇒ Rapport d'activités

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.314-1 et suivants et R.314-1 et suivants,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions du plan comptable M22 (Établissements sociaux et médico-sociaux publics),

Monsieur le Président s'étant retiré et Madame VIOLLET Michèle, étant élue Présidente, le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Article unique :

Approuve l'ERRD 2024 du budget de l'EHPAD Les Ombelles, joint en annexe à la présente délibération.

Résultat du vote :

Pour : 7 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix
---------------	-----------------	---------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Président,

La Secrétaire,
Michèle VIOLETTE

Signé le 12/05/2025

Signé le 12/05/2025

Michèle SECRET
Vice-Présidente du C.C.A.S.



III- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS publics sur le périmètre de l'ERRD

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)	Mouvements au titre de l'exercice 2024 (affectés en 2025)	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)
10682	Réserves affectées à l'investissement	721 545.14 €		721 545.14 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	20 000.00 €		20 000.00 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation			0.00 €
10687	Compensation des charges d'amortissement			0.00 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)			0.00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)	351 815.75 €	-47 507.23 €	304 308.52 €

Raison sociale :	EHPAD LES OMBELLES
FINESS ET :	740790225

Capacité installée dont (à préciser) :

HP	dont UHR	dont PASA	HT	AJ
62				

	Au 30 juin 2023	Au 30 juin 2024
Nombre de points GIR	53 560	53 560
Nombre de personnes girées	62	62
Valeur départementale du point GIR	7.79	7.79
GMP	745.00	745.00
PMP	186.00	186.00
GMPS	1 226.74	1 226.74

Nombre de points GIR	53 560	53 560
Nombre de personnes girées	62	62
Valeur départementale du point GIR	7.79	7.79
GMP	745.00	745.00
PMP	186.00	186.00
GMPS	1 226.74	1 226.74

ANNEXE 9A : ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS MENTIONNES AUX I ET II DE L'ARTICLE L. 313-12 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ET DES ACCUEILS DE JOUR AUTONOMES MENTIONNES AU 6° DU I DE L'ARTICLE L. 312-1 DU MEME CODE

I.- Activité relative aux places d'hébergement permanent des EHPAD (dont PUV bénéficiant d'une tarification ternaire)

Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité													
	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (prévu)	2024 (réel)	Taux d'occupation 2024 (5)	Ecart Activité 2024 (réelle) / 2023 (réelle)		Ecart Activité 2024 (réelle) / 2024 (prévue)				
													En nombre de journées	En pourcentage	En nombre de journées	En pourcentage			
Décompte de l'activité "réelle" (correspondant pour la partie "Nombre de journées d'activité", au nombre de journées de présence effective des résidents)	Résidents classés en GIR 1	6	3	5	5	5	1 448	886	1 825	1 386	1 971	1 918	8.45%	93	5.10%	-	53	-2.69%	
	Résidents classés en GIR 2	21	18	10	15	11	7 047	5 315	3 650	5 337	5 585	3 874	17.07%	224	6.14%	-	1 711	-30.64%	
	Sous-total résidents classés dans les GIR 1 et 2	27	21	15	21	16	8 495	6 201	5 475	6 724	7 556	5 792	25.52%	317	5.79%	-	1 764	-23.35%	
	<i>Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement</i>				2														
	Résidents classés en GIR 3	16	18	21	20	19	5 600	5 315	7 665	6 193	7 227	6 835	30.12%	830	-10.83%	-	392	-5.42%	
	Résidents classés en GIR 4	11	8	9	7	8	3 999	2 362	3 285	3 215	2 628	2 987	13.16%	298	-9.07%	-	359	13.66%	
	Sous-total résidents classés dans les GIR 3 et 4	27	26	30	27	27	9 599	7 677	10 950	9 409	9 855	9 822	43.28%	1 128	-10.30%	-	33	-0.33%	
	<i>Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement</i>				4														
	Résidents classés en GIR 5	7	2	2	2	3	1 831	591	730	1 051	657	1 235	5.44%	505	69.18%	-	578	87.98%	
	Résidents classés en GIR 6	1	1	3	3	4	365	295	1 095	585	986	1 500	6.61%	405	36.99%	-	514	52.13%	
Sous-total résidents classés dans les GIR 5 et 6	8	3	5	4	7	2 196	886	1 825	1 636	1 643	2 735	12.05%	910	49.86%	-	1 092	66.46%		
<i>Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement</i>	1	2	2	2															
Sous-total résidents de plus de 60 ans	62	50	50	52	50	20 290	14 764	18 250	17 768	19 054	18 349	80.86%	99	0.54%	-	705	-3.70%		
<i>Dont résidents bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement</i>												0.00%	-						
Résidents de moins de 60 ans												0.00%	-						
Total des places occupées/Total des journées de présence réelle	62	50	50	52	50	20 290	14 764	18 250	17 768	19 054	18 349	80.86%	99	0.54%	-	705	-3.70%		
Décompte des absences de moins de 72 heures pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de moins de 72 heures) (1)						2		32	17		40							
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de moins de 72 heures) (1)						4		24	14		15							
	Sous-total des absences de moins de 72 heures						6		56	21		55							
	Rappel du nombre de journées de présence réelle						20 290	14 764	18 250	17 768	19 054	18 349							
	Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de moins de 72 heures						20 296	14 764	18 306	17 789	19 054	18 404	81.10%	98	0.54%	-	650	-3.41%	

I. (Suite) - Activité prévisionnelle relative aux places d'hébergement permanent des EHPAD (et PUV bénéficiant d'une tarification ternaire)

Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité											
	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (prévu)	2024 (réel)	Taux d'occupation 2024 (5)	Ecart Activité 2024 (réelle) / 2023 (réelle)		Ecart Activité 2024 (réelle) / 2024 (prévue)		
													En nombre de journées	En pourcentage	En nombre de journées	En pourcentage	
Décompte des absences de plus de 72 heures et plus pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de 72 heures et plus) (2)						18		95	57		47					
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de 72 heures et plus) (2)						118		133	126		122					
	Sous-total des absences de plus de 72 heures et plus						136		228	121		169					
	Rappel du total du nombre de journées de présence réelle						20 290	14 764	18 250	17 768	19 054	18 349					
	Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de plus de 72 heures						20 432	14 764	18 534	17 910	19 054	18 573	81.85%	39	0.21%	-	481

Nombre de places (3)					Rappel de l'activité théorique (en nombre de journées) (4)				
2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)

Rappel du nombre de places financées	62	62	62	62	62	22 630	22 630	22 630	22 692	22 692
Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée	365	365	365	366	366					

- (1): Les premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures ne doivent pas être comptabilisés sur cette ligne.
(2): Y compris les trois premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures
(3): Pondérées par le nombre de mois d'ouverture en cours d'année. (Ex.: 10 places ouvertes au 1er juillet N = 5 places comptabilisées sur l'ensemble de l'année N).
(4): Nombre de places financées x nombre de jours d'ouverture
(5): Pour le calcul automatique du taux d'occupation (TO) et de la contribution de chaque GIR au TO, renseigner au préalable les tableaux "Rappel du nombre de places financées" et "Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée" ci-dessus.

II.- Activité relative aux hébergements temporaires (activité autonome ou activité rattachée à un EHPAD)

Le cas échéant, dupliquer le tableau ci-dessus.

Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité										
	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (prévu)	2024 (réel)	Taux d'occupation 2024 (5)	Ecart Activité 2024 (réelle) / 2023 (réelle)		Ecart Activité 2024 (réelle) / 2024 (prévue)	
													En nombre de journées	En pourcentage	En nombre de journées	En pourcentage
Décompte de l'activité "réelle" (correspondant pour la partie "Nombre de journées d'activité", au nombre de journées de présence effective des résidents)	Résidents classés en GIR 1											0.00%	-	-	-	-
	Résidents classés en GIR 2											0.00%	-	-	-	-
	Sous-total résidents classés dans les GIR 1 et 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
	Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement															
	Résidents classés en GIR 3											0.00%	-	-	-	-
	Résidents classés en GIR 4											0.00%	-	-	-	-
	Sous-total résidents classés dans les GIR 3 et 4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
	Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement															
	Résidents classés en GIR 5											0.00%	-	-	-	-
	Résidents classés en GIR 6											0.00%	-	-	-	-
Sous-total résidents classés dans les GIR 5 et 6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-	
Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement																
Sous-total résidents de plus de 60 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Résidents de moins de 60 ans												0.00%	-	-	-	-
Total des places occupées/Total des journées de présence réelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Décompte des absences de moins de 72 heures pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de moins de 72 heures) (1)															
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de moins de 72 heures) (1)															
	Sous-total des absences de moins de 72 heures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
	Rappel du nombre de journées de présence réelle															
	Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de moins de 72 heures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-

II.(suite) - Activité relative aux hébergements temporaires (activité autonome ou activité rattachée à un EHPAD)

TO N < 5% (atypie)

Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité										
	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (prévu)	2024 (réel)	Taux d'occupation 2024 (5)	Ecart Activité 2024 (réelle) / 2023 (réelle)		Ecart Activité 2024 (réelle) / 2024 (prévue)	
													En nombre de journées	En pourcentage	En nombre de journées	En pourcentage
Décompte des absences de 72 heures et plus pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de 72 heures et plus) (2)															
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de 72 heures et plus) (2)															
	Sous-total des absences de 72 heures et plus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
	Rappel du total du nombre de journées de présence réelle															
	Rappel du nombre de journées d'absence de moins de 72 heures															
Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de plus et de moins de 72 heures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-

	Nombre de places (3)				Rappel de l'activité théorique (en nombre de journées) (4)					
	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)
Rappel du nombre de places financées						-	-	-	-	-
Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée										

- (1): Les premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures ne doivent pas être comptabilisés sur cette ligne.
(2): Y compris les trois premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures
(3): Pondérées par le nombre de mois d'ouverture en cas d'installation en cours d'année. (Ex.: 10 places ouvertes au 1er juillet N = 5 places comptabilisées sur l'ensemble de l'année N).
(4): Nombre de places financées x nombre de jours d'ouverture
(5): Pour le calcul automatique du taux d'occupation (TO) et de la contribution de chaque GIR au TO, renseigner au préalable les tableaux "Rappel du nombre de places financées" et "Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée" ci-dessus.

III.- Activité relative aux accueils de jour autonomes ou rattachés à un EHPAD (et PUV bénéficiant d'une tarification dérogatoire)

Le cas échéant, dupliquer le tableau ci-dessus.

Groupes iso-ressources	Nombre de bénéficiaires					Nombre de journées d'activité						Ecart Activité 2024 (réelle) / 2023 (réelle)		Ecart Activité 2024 (réelle) / 2024 (prévue)		
	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (prévu)	2024 (réel)	Taux d'occupation 2024 (8)	En nombre de journées	En pourcentage	En nombre de journées	En pourcentage
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 1									-			0.00%	-		-	
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>									-			0.00%	-		-	
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 2									-			0.00%	-		-	
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>									-			0.00%	-		-	
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 3									-			0.00%	-		-	
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>									-			0.00%	-		-	
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 4									-			0.00%	-		-	
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>									-			0.00%	-		-	
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 5 et 6									-			0.00%	-		-	
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>									-			0.00%	-		-	
Nombre de bénéficiaires ne faisant pas l'objet d'une classification en GIR									-			0.00%	-		-	
Nombre total de bénéficiaires / Total des journées de présence réelle (A)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-		-	
Nombre de journées d'absence de moins de 72 heures (B) (6)									-			0.00%	-		-	
Sous-total des journées de présence réelles majorées des absences de moins de 72 heures (A)+(B)									-			0.00%	-		-	
Nombre de journées d'absence de 72 heures et plus (C) (7)									-			0.00%	-		-	
Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de plus et de moins de 72 heures (A)+(B)+(C)									-			0.00%	-		-	

TO N < 5% (atypie)

	Nombre de places					Rappel de l'activité théorique (en nombre de journées) (4)				
	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)	2021	2022	2023	2024 (prévu)	2024 (réel)
Rappel du nombre de places financées						-	-	-	-	-
Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée										

(6): Les premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures ne doivent pas être comptabilisés sur cette ligne.
(7): Y compris les trois premiers jours des absences de 72 heures et plus.
(8): Pour le calcul automatique du taux d'occupation (TO) et de la contribution de chaque GIR au TO, renseigner au préalable les tableaux "Rappel du nombre de places financées" et "Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée" ci-dessus.

Raison sociale :	EHPAD LES OMBELLES
FINESS ET :	740790225

Capacité installée dont (à préciser) :

HP	dont UHR	dont PASA	HT	AJ
62				

Annexe 9E1 : Tableau de présentation tarifaire d'un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes, d'une petite unité de vie ou d'un accueil de jour

N° de compte	Intitulé	Hébergement		Dépendance		Soins		Total	
		Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024
M22									
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS sauf 602, 603, 606							0.00 €	0.00 €
602	ACHATS STOCKES, AUTRES APPROVISIONNEMENTS sauf 6021, 60222 et 60226							0.00 €	0.00 €
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical							0.00 €	0.00 €
60222	Produits d'entretien (1)	70%	70%	30%	30%			0.00 €	0.00 €
60226	Fournitures hôtelières sauf 602261 "Couches, alèses et produits absorbants" (1)	70%	70%	30%	30%			0.00 €	0.00 €
602261	Couches, alèses et produits absorbants							0.00 €	0.00 €
603	VARIATION DES STOCKS sauf 60321 et 60322							0.00 €	0.00 €
60321	Variation des stocks des produits pharmaceutiques et à usage médical							0.00 €	0.00 €
60322	Fournitures consommables (sauf 603226) (1)	70%	70%	30%	30%			0.00 €	0.00 €
603226	Fournitures hôtelières sauf 6032261 "Couches, alèses et produits absorbants" (1)	70%	70%	30%	30%			0.00 €	0.00 €
6032261	Couches, alèses et produits absorbants							0.00 €	0.00 €
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES sauf 60622, 60626 et 6066	125 000.00 €	128 200.29 €	70%	30%			125 000.00 €	128 200.29 €
60622	Produits d'entretien (1)	80.32%	70.00%	19.68%	30.00%				
60626	Fournitures hôtelières sauf 606261 "Couches, alèses et produits absorbants" (1)	20 406.00 €	12 591.46 €	5 000.00 €	5 396.36 €			25 406.00 €	17 987.82 €
606261	Couches, alèses et produits absorbants	1 300.00 €	2 797.95 €	20 000.00 €	1 199.14 €			1 300.00 €	3 997.09 €
6066	Fournitures médicales					21 000.00 €	28 572.14 €	21 000.00 €	28 572.14 €
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement							0.00 €	0.00 €
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)							0.00 €	0.00 €
61									
6111	SERVICES EXTERIEURS sauf 6111, 61121, 61357, 61551, 61562 et 61681	100 000.00 €	134 017.28 €	6 000.00 €				106 000.00 €	134 017.28 €
61121	Prestations à caractère médical					700.00 €	828.28 €	700.00 €	828.28 €
61357	Erqothérapie							0.00 €	0.00 €
61551	Location matériel médical					15 000.00 €	16 185.98 €	15 000.00 €	16 185.98 €
61562	Entretien et réparation du matériel médical					20 300.00 €	2 130.20 €	20 300.00 €	2 130.20 €
61681	Maintenance du matériel médical					200.00 €	257.69 €	200.00 €	257.69 €
62	Primes d'assurance maladie, maternité, accident du travail	20 000.00 €	21 846.32 €		6 241.80 €	6 000.00 €	6 588.56 €	26 000.00 €	34 676.68 €
621	AUTRES SERVICES EXTERIEURS sauf 621, 62113, 6223, 62421 et 628	11 000.00 €	12 450.40 €					11 000.00 €	12 450.40 €
62113	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT sauf 62113			30 000.00 €	13 188.45 €			30 000.00 €	13 188.45 €
6223	Personnel extérieur à l'établissement : personnel médical et para-médical					60 000.00 €	30 772.97 €	60 000.00 €	30 772.97 €
62421	Intervenants médicaux							0.00 €	0.00 €
628	(Transports d'usagers) Accueil de jour			Pour la part couverte par les forfaits transport	Pour la part couverte par les forfaits transport	Pour la part couverte par les forfaits transport	Pour la part couverte par les forfaits transport	0.00 €	0.00 €
6281	(Autres services extérieurs) Divers sauf 6281, 6283 et 6288	430 000.00 €	384 830.89 €					430 000.00 €	384 830.89 €
6283	Blanchissage à l'extérieur (1)	70%	70%	30%	30%				
6288	Nettoyage à l'extérieur (1)	78.72%	70.00%	21.28%	30.00%				
631	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS (administration des impôts)	17 000.00 €		6 000.00 €				23 000.00 €	0.00 €
633	Dont personnel affecté aux fonctions de blanchissage, de nettoyage et au service des repas (1)	70%	70%	30%	30%			0.00 €	0.00 €
633	Dont aides soignants, aides médico-pédagogiques et accompagnants éducatifs et sociaux (1)			30%	30%	70%	70%		
635	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS (autres organismes)		24 676.75 €		12 357.59 €	9 000.00 €	15 806.66 €	9 000.00 €	52 841.00 €
637	Dont personnel affecté aux fonctions de blanchissage, de nettoyage et au service des repas (1)	70%	70%	30%	30%			0.00 €	0.00 €
637	Dont aides soignants, aides médico-pédagogiques et accompagnants éducatifs et sociaux (1)			30%	30%	70%	70%		
635	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (administration des impôts)							0.00 €	0.00 €
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (autres organismes)							0.00 €	0.00 €

N° de compte	Intitulé	Hébergement		Dépendance		Soins		Total	
		Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024
64	CHARGES DE PERSONNEL	1 015 000.00 €	1 082 260.15 €	452 000.00 €	511 923.59 €	684 730.00 €	670 890.12 €	2 151 730.00 €	2 265 073.86 €
	<i>Dont personnel affecté aux fonctions de blanchissage, de nettoyage et au service des repas (1) / Cellules E89 et G89 devraient être remplies (exception à expliquer dans rapport financier et d'activité) - Partie Soins saisissable uniquement en cas de surcoûts liés à la crise sanitaire</i>	70%	70%	30%	30%				
	<i>Dont aides soignants, aides médico-pédagogiques et accompagnants éducatifs et sociaux (1)</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
				30%	30%	70%	70%		
				30.00%	30.00%	70.00%	70.00%		
				141 300.00 €	179 340.00 €	329 700.00 €	418 462.00 €	471 000.00 €	597 802.00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE sauf 655	1 400.00 €	624.60 €					1 400.00 €	624.60 €
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							0.00 €	0.00 €
66	CHARGES FINANCIERES sauf 6611	7 000.00 €	691.73 €					7 000.00 €	691.73 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes	40 000.00 €	38 426.35 €					40 000.00 €	38 426.35 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000.00 €	2 566.49 €	800.00 €		300.00 €		16 100.00 €	2 566.49 €
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	100 000.00 €	167 925.67 €				2 103.67 €	100 000.00 €	170 029.34 €
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir							0.00 €	0.00 €
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation							0.00 €	0.00 €
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles							0.00 €	0.00 €
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants							0.00 €	0.00 €
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières							0.00 €	0.00 €
687	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges exceptionnelles							0.00 €	0.00 €
68741	<i>Dont dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR</i>							0.00 €	0.00 €
68742	<i>Dont dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations</i>							0.00 €	0.00 €
689	Report en fonds dédiés (ESSMS privés)							0.00 €	0.00 €
	TOTAL DES CHARGES	1 950 106.00 €	2 072 890.48 €	529 800.00 €	591 667.20 €	817 230.00 €	774 136.27 €	3 297 136.00 €	3 438 693.95 €
	EXCEDENT REALISE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	306 265.99 €	381 717.13 €	207 811.99 €	47 507.23 €
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	1 950 106.00 €	2 072 890.48 €	529 800.00 €	591 667.20 €	1 123 495.99 €	1 155 853.40 €	3 504 947.99 €	3 486 201.18 €

(1): Répartition indicative et répartition appliquée par le gestionnaire (charges communes)

Présentation des produits

N° de compte	Intitulé	Hébergement		Dépendance		Soins		Total	
		Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024	Prévu 2024	Réel 2024
	PRODUITS DE LA TARIFICATION	1 540 000.00 €	1 534 654.31 €	458 852.00 €	418 528.04 €	1 117 995.48 €	1 152 771.48 €	3 116 847.48 €	3 105 953.83 €
732	Produits à la charge de l'Etat					1 117 995.48 €		1 117 995.48 €	0.00 €
735	Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées	1 540 000.00 €	1 534 654.31 €	458 852.00 €	418 528.04 €	0.00 €	1 152 771.48 €	1 998 852.00 €	3 105 953.83 €
7351	<i>Dont produits à la charge de l'assurance maladie (sauf 7351125)</i>						1 152 771.48 €	0.00 €	1 152 771.48 €
7351125	<i>Dont part forfait journalier relatif aux frais de transport en accueil de jour</i>							0.00 €	0.00 €
7352	<i>Dont produits à la charge du département (sauf 7352121, 7352122 et 7352282)</i>	180 000.00 €	140 161.10 €					180 000.00 €	140 161.10 €
7352121	<i>Dont part issue du résultat de l'équation tarifaire dépendance (c/7352121)</i>			286 497.00 €	265 776.00 €			286 497.00 €	265 776.00 €
7352122	<i>Dont part issue des financements complémentaires "dépendance" (c/7352122)</i>							0.00 €	0.00 €
7352282	<i>Dont autres tarifs journaliers (part afférente à la dépendance)</i>			22 000.00 €	19 507.55 €			22 000.00 €	19 507.55 €
7353	<i>Dont produits à la charge de l'usager (sauf 73532)</i>	1 330 000.00 €	1 359 862.21 €					1 330 000.00 €	1 359 862.21 €
73532	<i>Dont part afférente à la dépendance (hébergement permanent)</i>			150 355.00 €	133 244.49 €			150 355.00 €	133 244.49 €
7358	<i>Dont produits à la charge d'autres financeurs</i>	30 000.00 €	34 631.00 €					30 000.00 €	34 631.00 €
738	Produits à la charge d'autres financeurs							0.00 €	0.00 €
	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	322 000.00 €	317 466.74 €	13 000.00 €	16 467.78 €	5 000.51 €	3 007.15 €	340 000.51 €	336 941.67 €
70	Produits	5 000.00 €	5 537.00 €					5 000.00 €	5 537.00 €
71	Production stockée							0.00 €	0.00 €
72	Production immobilisée							0.00 €	0.00 €
74	Subventions d'exploitation et participations	290 000.00 €	272 006.88 €					290 000.00 €	272 006.88 €
75	Autres produits de gestion courante		1.73 €					0.00 €	1.73 €
603	Variation des stocks (en recettes)							0.00 €	0.00 €
609/19/29	Rabais, remises et ristournes							0.00 €	0.00 €
6419/29/39	Remboursements sur rémunérations du personnel	27 000.00 €	39 921.13 €	13 000.00 €	16 467.78 €	5 000.51 €	3 007.15 €	45 000.51 €	59 396.06 €
6459/69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale, prévoyance et autres charges sociales							0.00 €	0.00 €
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité							0.00 €	0.00 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors établissements publics)							0.00 €	0.00 €
	PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	47 200.00 €	43 151.74 €	400.00 €	79.17 €	500.00 €	74.77 €	48 100.00 €	43 305.68 €
76	Produits financiers							0.00 €	0.00 €
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion							0.00 €	0.00 €
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (établissements publics)	2 200.00 €	285.88 €	400.00 €	79.17 €	500.00 €	74.77 €	3 100.00 €	439.82 €
775	Produits de cessions d'éléments d'actif							0.00 €	0.00 €
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	45 000.00 €	42 865.86 €					45 000.00 €	42 865.86 €
778	Autres produits exceptionnels							0.00 €	0.00 €
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles							0.00 €	0.00 €
7815	Reprises sur provisions d'exploitation							0.00 €	0.00 €
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles							0.00 €	0.00 €
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants							0.00 €	0.00 €
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)							0.00 €	0.00 €
787	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)							0.00 €	0.00 €
78741	<i>Dont reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement</i>							0.00 €	0.00 €
78742	<i>Dont reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations</i>							0.00 €	0.00 €
789	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)							0.00 €	0.00 €
79	Transferts de charges							0.00 €	0.00 €
	TOTAL DES PRODUITS	1 909 200.00 €	1 895 272.79 €	472 252.00 €	435 074.99 €	1 123 495.99 €	1 155 853.40 €	3 504 947.99 €	3 486 201.18 €
	DEFICIT REALISE	40 906.00 €	177 617.69 €	57 548.00 €	156 592.21 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	1 950 106.00 €	2 072 890.48 €	529 800.00 €	591 667.20 €	1 123 495.99 €	1 155 853.40 €	3 504 947.99 €	3 486 201.18 €
	Résultats repris dans le cadre de la tarification (déficits)							0.00 €	0.00 €
	Résultats repris dans le cadre de la tarification (excédents)							0.00 €	0.00 €

Vérification charges de personnel:

/ Cellules E89 et G89 devraient être remplies (exception à expliquer dans rapport financier et d'activité) - Partie Soins saisissable uniquement en cas de surcoûts liés à la crise sanitaire

FICHE D'AUTO-CONTRÔLE A TITRE D'INFORMATION

Cet onglet a été ajouté à titre expérimental. Il n'est pas protégé. En cas de modification, le bon fonctionnement des formules ne peut être garanti.

Résultats d'autocontrôles (réalisé N) :

Nombre global d'ETPR salariés > 0

Nombre global d'ETPR salariés < 1 000

Nombre global d'ETPT salariés > 0

Nombre global d'ETPT salariés < 1000

Nombre global d'ETPR salariés = cumul ETPR par section

Nombre global d'ETPR salariés AS-AMP-AES > 0

Nombre d'ETPR salariés sur forfait "soins" > 0

Nombre d'ETPR salariés sur forfait "soins" < Nombre global d'ETPR salariés

Rémunérations globales salariés > 0

Rémunérations globales salariés AS-AMP-AES > 0

Rémunérations globales salariés = cumul rémunérations par section

Ecart réalisé/prévisionnel du nombre d'ETPR salariés > +/-10%

Ecart réalisé/prévisionnel des rémunérations globales salariés > +/- 10%

Valeurs de référence à titre d'information (réalisé N) :

Nombre de places installées EHPAD-AJA (A saisir manuellement pour le calcul des taux d'encadrement)

Nombre de places installées ESSMS hors EHPAD-AJA (A saisir manuellement pour le calcul des taux d'encadrement)

Nombre global d'ETPT salariés - Toutes catégories

Nombre global d'ETPR salariés - Toutes catégories

Taux d'encadrement salariés - Toutes catégories (base ETPT)

Taux d'encadrement salariés - Toutes catégories (base ETPR)

Rémunérations globales salariés - Toutes catégories

Salaire moyen brut chargé salariés - Toutes catégories

Nombre global d'ETPT salariés - Direction/adm.

Nombre global d'ETPR salariés - Direction/adm.

Taux d'encadrement salariés - Direction/adm. (base ETPT)

Rémunérations globales salariés - Direction/adm.

Salaire moyen brut chargé salariés - Direction/adm.

Nombre global d'ETPT salariés - Cuisine/SG

Nombre global d'ETPR salariés - Cuisine/SG

Taux d'encadrement salariés - Cuisine/SG (base ETPT)

Rémunérations globales salariés - Cuisine/SG

Salaire moyen brut chargé salariés - Cuisine/SG

Nombre global d'ETPT salariés - Animation/service soc.

Nombre global d'ETPR salariés - Animation/service soc.

Taux d'encadrement salariés - Animation/service soc. (base ETPT)

Rémunérations globales salariés - Animation/service soc.

Salaire moyen brut chargé salariés - Animation/service soc.

Nombre global d'ETPT salariés - ASH

Nombre global d'ETPR salariés - ASH

Taux d'encadrement salariés - ASH (base ETPT)
Rémunérations globales salariés - ASH
Salaire moyen brut chargé salariés - ASH
Nombre global d'ETPT salariés - AS/AMP/AES
Nombre global d'ETPR salariés - AS/AMP/AES
Taux d'encadrement salariés - AS/AMP/AES (base ETPT)
Rémunérations globales salariés - AS/AMP/AES
Salaire moyen brut chargé salariés - AS/AMP/AES
Part des ETP AS/AMP/AES imputés sur section "soins"
Nombre global d'ETPT salariés - Psychologue
Nombre global d'ETPR salariés - Psychologue
Taux d'encadrement salariés - Psychologue (base ETPT)
Rémunérations globales salariés - Psychologue
Salaire moyen brut chargé salariés - Psychologue
Nombre global d'ETPT salariés - Infirmier
Nombre global d'ETPR salariés - Infirmier
Taux d'encadrement salariés - Infirmier (base ETPT)
Rémunérations globales salariés - Infirmier
Salaire moyen brut chargé salariés - Infirmier
Nombre global d'ETPT salariés - Autres aux. med.
Nombre global d'ETPR salariés - Autres aux. med.
Taux d'encadrement salariés - Autres aux. med. (base ETPT)
Rémunérations globales salariés - Autres aux. med.
Salaire moyen brut chargé salariés - Autres aux. med.
Nombre global d'ETPT salariés - Pharmacien
Nombre global d'ETPR salariés - Pharmacien
Taux d'encadrement salariés - Pharmacien (base ETPT)
Rémunérations globales salariés - Pharmacien
Salaire moyen brut chargé salariés - Pharmacien
Nombre global d'ETPT salariés - Médecin
Nombre global d'ETPR salariés - Médecin
Taux d'encadrement salariés - Médecin (base ETPT)
Rémunérations globales salariés - Médecin
Salaire moyen brut chargé salariés - Médecin
Nombre global d'ETPR salariés - Direction/enc.
Taux d'encadrement salariés - Direction/enc. (base ETPR)
Rémunérations globales salariés - Direction/enc.
Salaire moyen brut chargé salariés - Direction/enc.
Nombre d'ETPR salariés - Administration/gestion
Taux d'encadrement salariés - Administration/gestion (base ETPR)
Rémunérations globales salariés - Administration/gestion
Salaire moyen brut chargé salariés - Administration/gestion
Nombre d'ETPR salariés - SG
Taux d'encadrement salariés - SG (base ETPR)
Rémunérations globales salariés - SG
Salaire moyen brut chargé salariés - SG
Nombre d'ETPR salariés - Restauration
Taux d'encadrement salariés - Restauration (base ETPR)
Rémunérations globales salariés - Restauration
Salaire moyen brut chargé salariés - Restauration

Nombre d'ETPR salariés - Enseignement/socio-éduc.
Taux d'encadrement salariés - Enseignement/socio-éduc. (base ETPR)
Rémunérations globales salariés - Enseignement/socio-éduc.
Salaire moyen brut chargé salariés - Enseignement/socio-éduc.

Nombre d'ETPR salariés - Paramédical
Taux d'encadrement salariés - Paramédical (base ETPR)
Rémunérations globales salariés - Paramédical
Salaire moyen brut chargé salariés - Paramédical

Nombre d'ETPR salariés - Médical
Taux d'encadrement salariés - Médical (base ETPR)
Rémunérations salariés - Médical
Salaire moyen brut chargé salariés - Médical

Nombre d'ETPR salariés - Autres fonctions
Taux d'encadrement salariés - Autres fonctions (base ETPR)
Rémunérations salariés - Autres fonctions
Salaire moyen brut chargé salariés - Autres fonctions

Modèles concernés

Tous	VU
Tous	VU
EHPAD-AJA	VU
EHPAD-AJA	VU
EHPAD-AJA	VU
EHPAD-AJA	VU
FAM-SAMSAH	
FAM-SAMSAH	
Tous	VU
EHPAD-AJA	VU
EHPAD-AJA	VU
Tous	VU
Tous	VU

Modèles concernés

EHPAD-AJA		
Autre ESSMS/FAM-SAMSAH		
EHPAD-AJA		46.30
Tous	0.00	47.56
EHPAD-AJA		nc
Tous	0.00	nc
Tous	0.00 €	2 307 139.92 €
Tous	nc	48 510.09 €
EHPAD-AJA		3.00
EHPAD-AJA		3.01
EHPAD-AJA		nc
EHPAD-AJA		159 722.00 €
EHPAD-AJA		53 063.79 €
EHPAD-AJA		1.68
EHPAD-AJA		1.68
EHPAD-AJA		nc
EHPAD-AJA		72 372.22 €
EHPAD-AJA		43 078.70 €
EHPAD-AJA		1.00
EHPAD-AJA		1.01
EHPAD-AJA		nc
EHPAD-AJA		49 802.97 €
EHPAD-AJA		49 309.87 €
EHPAD-AJA		24.07
EHPAD-AJA		24.30

EHPAD-AJA		nc
EHPAD-AJA		1 073 187.29 €
EHPAD-AJA		44 164.09 €
EHPAD-AJA		11.30
EHPAD-AJA		11.95
EHPAD-AJA		nc
EHPAD-AJA		597 802.89 €
EHPAD-AJA		50 025.35 €
EHPAD-AJA		70.04%
EHPAD-AJA		0.60
EHPAD-AJA		0.60
EHPAD-AJA		nc
EHPAD-AJA		32 725.67 €
EHPAD-AJA		54 542.78 €
EHPAD-AJA		4.60
EHPAD-AJA		4.96
EHPAD-AJA		nc
EHPAD-AJA		312 873.04 €
EHPAD-AJA		63 079.24 €
EHPAD-AJA		0.00
EHPAD-AJA		0.00
EHPAD-AJA		nc
EHPAD-AJA		0.00 €
EHPAD-AJA		nc
EHPAD-AJA		0.00
EHPAD-AJA		0.00
EHPAD-AJA		nc
EHPAD-AJA		0.00 €
EHPAD-AJA		nc
EHPAD-AJA		0.05 €
EHPAD-AJA		0.05
EHPAD-AJA		nc
EHPAD-AJA		8 653.84 €
EHPAD-AJA		173 076.80 €
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS	0.00	0.00
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS		
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS	0.00	0.00
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS		
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS	0.00	0.00
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS		
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS	0.00 €	0.00 €
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS		
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS	0.00	0.00
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS		
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS	0.00 €	0.00 €
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS		
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS	0.00	0.00
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS		
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS	0.00 €	0.00 €
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS		
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS	0.00	0.00
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS		
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS	0.00 €	0.00 €
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS		

FAM-SAMSAH / Autres ESSMS	0.00	0.00
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS		
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS	0.00 €	0.00 €
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS		
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS	0.00	0.00
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS		
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS	0.00 €	0.00 €
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS		
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS	0.00	0.00
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS		
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS	0.00 €	0.00 €
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS		
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS	0.00	0.00
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS		
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS	0.00 €	0.00 €
FAM-SAMSAH / Autres ESSMS		

EHPAD LES OMBELLES – ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES (ERRD) 2024

HISTORIQUE / PRESENTATION

12/1993	Ouverture pour 40 places dont 12 au CANTOU
01/06/2004	Arrêté préfectoral N°2004-182 du 01/06/2004 autorisant la médicalisation des 40 lits à compter du 01/06/2004. Signature Convention Tripartite
2006	Réflexion engagée avec le Conseil Général de Haute-Savoie pour la création de 21 lits supplémentaires
01/07/2010	Signature nouvelle Convention Tripartite
15/07/2011	Capacité portée à 62 lits d'hébergement permanent
2012	Ouverture du nouveau bâtiment ; création d'une partie neuve et quelques modifications des locaux existants avec rénovation des chambres
17/09/2013	Validation coupe PATHOS, PMP = 164
31/12/2013	Avenant N°1 à la convention tripartite suite au nouveau PMP, augmentation de la dotation soins
2014	Evaluations interne et externe
07/2015	Tacite reconduction de la convention tripartite pour 1 an
07/2016	Convention tripartite : EHPAD les Ombelles non retenu au titre de la programmation régionale 2016
12/2016	Arrêté ARS N° 2016-7702 et Arrêté Départemental N°16-07643 fixant la programmation des CPOM : EHPAD les Ombelles en 2019 Prévoir coupe Pathos entre le 01/07/2018 et le 30/06/2019
20/12/2016	Arrêté ARS N°2016-8391 et Arrêté Départemental N°17-00228 portant renouvellement de l'autorisation de fonctionnement pour une durée de 15 ans à compter du 03/01/2017
2017	Programmation prévisionnelle de la signature du CPOM pour l'EHPAD : <ul style="list-style-type: none"> - Coupe PATHOS entre le 01 juillet 2018 et le 30 juin 2019 - CPOM 2018-2019
2019	Coupe PATHOS réalisée le 12/02/2019 = 186 et GMP validé = 745 Réunion de négociation avec l'ARS et le CD pour la préparation du CPOM
2019	Signature du CPOM pour la période 2020-2024
2024	Avenant au CPOM – Prorogation d'1 an

BILAN GENERAL DE L'ANNEE 2024

Les difficultés liées au recrutement sont toujours présentes, notamment en raison de notre localisation géographique avec un impact direct sur notre capacité effective d'accueil des résidents. Cela explique en partie notre taux d'occupation toujours dégradé en 2024 (81%), une des unités protégées de 10 places étant toujours maintenue fermée. La pénurie de médecins traitants sur le territoire est également un problème pour notre Ehpad dans la gestion des ordonnances complexifiant la prise en charge des résidents.

Grâce à l'engagement incessant des professionnels, les dépenses d'intérim ont continué de baisser en 2024.

Le résultat de fonctionnement, malgré un taux de remplissage encore trop réduit, est désormais légèrement excédentaire (+ 47 507€) du fait principalement du versement de subventions à un niveau particulièrement élevé avec 230 000 € de subvention du Fonds d'Intervention Régional (FIR) octroyée par l'ARS, les communes ayant par ailleurs légèrement réduit leur effort de subventionnement (36 000 € en 2024 contre 60 000€ en 2023)

RATIOS

- Taux d'indépendance financière (cible < 50%) est de 20.99% (21.92% en 2023)
- Taux de vétusté est de 36.70% sur la construction (34.57% en 2023) et de 61.42% sur les installations/matériel (57.69% en 2023).
- Taux de Marge brute (cible > 8%) est de 6.38% (2.56% en 2023)
- Taux de capacité d'autofinancement (cible > 5%) est de 5.16% (0.62% en 2023)

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES (voir Annexe 8 - CRP)

Les dépenses réalisées en 2024 s'élèvent à 3 438 693.95€ et se répartissent comme suit :

Dépenses afférentes à l'exploitation courante (GI) :	684 677.26€
Dépenses afférentes au personnel (GII) :	2 361 876.28€
Dépenses afférentes à la structure (GIII) :	392 140.41€

⇒ Analyse des dépenses afférentes à l'exploitation courante (charges du groupe 1)

- Principaux facteurs d'évolution entre le réalisé 2024 et le réalisé 2023 (+ 66 629.18€ soit + 10.8%) :
 - Prestations d'alimentations (+ 47 000€) liée au changement de prestataire et à l'inflation.
 - Blanchissage (+ 7 000€) liée à une augmentation du coût (coût de l'énergie) et une augmentation du tonnage.
- Principaux facteurs d'écart entre le réalisé 2024 et le prévu 2024 (+ 117 505.26€ soit +20.7%) :
 - Budget initial cohérent mais en fin d'année il a fallu prendre une décision modificative afin que le budget soit suffisant pour le groupe 2 pour payer les paies de décembre 2024.

⇒ Analyse des dépenses afférentes au personnel (charges du groupe 2)

- Principaux facteurs d'évolution entre le réalisé 2024 et le réalisé 2023 (+ 216 000€ soit 10.36%) :
 - Rémunérations
 - Indemnité de résidence (avec rappel de celle de décembre 2023) pour + 52 000€,
 - Versement mobilité pour + 11 000€,
 - 5 points d'indice majoré dès janvier 2024 pour + 20 000€,
 - Astreintes décisionnelles et techniques pour + 7 000€,
 - Changement échelon pour + 6 000€,
 - Taux de cotisations patronal en hausse de 1 point pour la maladie et de 1 point pour la CNRACL (cela concerne les fonctionnaires) : + 10 000€
 - Complément Indemnitaire Annuel (CIA) : + 6 000€
 - Effectifs
 - + 2.00 d'ETP AS pour 104 0000€

(Voir Annexe TPER 9h-9j)

Par ailleurs grâce à l'engagement incessant des professionnels, les dépenses d'intérim ont continué de baisser en 2024 soit – 25 000€ = - 36.76%

⇒ Analyse des dépenses afférentes à la structure (charges du groupe 3),

- Principaux facteurs d'évolution entre le réalisé 2024 et le réalisé 2023 (- 5000€ soit – 1.45%)
 - Charges de gestion courante : Locations : (- 6 000€ soit -25.93%) liée à la location du générateur en 2023.
 - Charges financières : (- 9 000€ soit – 19.32%) liée à la fin d'un prêt en 2023, à l'ancienneté des prêts, aux agios de la ligne de trésorerie.
 - Charges exceptionnelles : pas de Valeur Net Comptable en 2024 (- 5 000 €) et beaucoup moins de titres annulés sur exercice précédent (- 10 000 €)
 - Par contre certaines charges sont bien supérieures :
 - Entretien et réparations : (+ 26 000€ soit + 30.95%) : bardage repeint (5 500€), remplacement de grille de désenfumage (5 300€), remplacement batterie centrale incendie (2 000€), remplacement batterie verticalisateurs (1 600€), fuite toiture (2 100€), les contrats d'entretien ont tous augmentés (5 000€ sur une dizaine de contrats), des contrats APAVE certaines années (contrôle triennal et quinquennal : 3 000€), sauvegarde externalisé (1 500€).
- Principaux facteurs d'écart entre le réalisé 2024 et le prévu 2024 (+ 46 000€ soit 13.56 %) :
 - Prévisions dotations amortissements trop faibles.

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES

	2023	2024	Evolution
Pdts tarification	2 909 166,92 €	3 105 953,83 €	6,76%
Autres pdts	116 410,89 €	336 941,67 €	189,44%
Pdts except.	48 693,13 €	43 305,68 €	-11,06%
	3 074 270,94 €	3 486 201,18 €	13,40%

Produits de la tarification :

	2023	2024	Evolution
Pdts à la charge de l'ARS	1 096 589,82 €	1 152 771,48 €	5,12%
Pdts à la charge du Département	446 132,33 €	425 444,65 €	-4,64%
Pdts à la charge de l'utilisateur	1 337 392,83 €	1 493 106,70 €	11,64%
Autres financeurs	29 051,94 €	34 631,00 €	19,20%
	2 909 166,92 €	3 105 953,83 €	6,76%

- ⇒ Les produits de la tarification ont globalement progressé de 6.76% sous l'effet d'une part des taux directeurs accordés par les Autorités de Tarification (+3% sur la dotation soins HP et le Tarif hébergement) d'autre part se sont ajoutés des crédits complémentaires (Indemnité pour résidence + revalorisation pouvoir d'achat de 40 000€). Le Taux d'occupation de l'établissement est resté au même niveau qu'en 2023 (81%). Un travail de remplissage du taux d'occupation est en cours de réalisation afin d'augmenter les produits de la tarification, et en particulier ceux à la charge de l'utilisateur.

INFORMATION GENERALE SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE

Nous avons 4 prêts en cours (compte 1641 et 1681) :

- ⇒ CARSAT : prêt sur 20 ans de 75 206€ à 0% ; dernière échéance le 31/10/2029
- ⇒ Caisse d'Épargne : prêt sur 30 ans de 435 000€ à 3.68% ; dernière échéance le 25/10/2040
- ⇒ Crédit Agricole : prêt sur 30 ans de 1 200 000€, actualisable ; dernière échéance le 06/11/2039
- ⇒ Mornay/Klesia : prêt sur 15 ans de 32 744€ à 1% ; dernière échéance le 01/07/2025

Capital restant dû des emprunts au 31/12/2024 : 961 935 €

CYCLE D'INVESTISSEMENT (Tableau de financement)

Le tableau de financement de l'ERRD 2024 fait apparaître les points suivants

- ⇒ Des sources de financement des investissements à hauteur de 216 718.17 € dont :
 - 174 670.71 € apportés par la capacité d'autofinancement dégagée sur 2024 sur le cycle de fonctionnement de l'EHPAD, alimentée par les produits de l'activité et de la tarification ainsi que par les subventions perçues dont la subvention FIR de 230 000€,
 - 33 467,75 € de subventions d'investissements divers (ESMS numériques + Train Grand Via + travaux de protection murales + matériel coagulation),
 - 8 579.71€ de financement de la TVA payée sur les investissements via le FCTVA.

- ⇒ Des emplois à hauteur de 103 334,59 € dont :
 - 54 556,96 € correspondant au remboursement annuel du capital des emprunts,
 - 48 777.63 € d'investissements réalisés sur l'exercice parmi lesquels :
 - TITANLINK pack SEGUR ESMS pour 9519.00€
 - Train Grand Via pour 29586.00€
 - 4 Fauteuils roulants pour 2188.75€
 - Réfrigérateur salle RDC pour 239.97€
 - DECT pour 712.09€
 - Plaques eutectiques chaudes et froides pour chariot cuisine pour 488.62€
 - Scie sauteuse pour 415.20€
 - Armoire réfrigérée positive (cuisine) pour 2808.00€
 - Ordinateur portable pour 2820.00€

Il en résulte :

- Que la capacité d'autofinancement de l'exercice permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts ceci grâce à la perception du FIR.
- Le fonds de roulement a progressé en 2024 de 113 383.58 € pour atteindre 90 569.05 € en fin d'exercice permettant de couvrir seulement 10 j de charges courantes de fonctionnement.

FORMATION DU RESULTAT ET AFFECTATION

Résultat comptable :

Résultat comptable :

Le résultat comptable 2024 est excédentaire = 47 507.23 €

Le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) étant entré en vigueur le 01/01/2020, l'affectation du résultat est globale.

Résultat à affecter :

Le résultat à affecter = 47 507.23 €

Proposition d'affectation :

⇒ Minoration du report à nouveau déficitaire (pour rappel 351 815,75 € au 31/12/2024)

TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)	N° de compte	Compte	EHPAD 740790225	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent	47 507,23 €	47 507,23 €
		Déficit (sans signe "-")		0,00 €
Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾				
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	(Résultat administratif)		47 507,23 €	47 507,23 €
Affectation du résultat administratif				
Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")	-47 507,23 €	-47 507,23 €
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement		0,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0,00 €
	10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits		0,00 €
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement		0,00 €
Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")			0,00 €	
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			47 507,23 €	47 507,23 €
Affectation complète (zone de contrôle)			Ok	Ok

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS PROPRES APRES AFFECTATION DES RESULTATS

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)	Mouvements au titre de l'exercice 2024 (affectés en 2025)	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)
10682	Réserves affectées à l'investissement	721 545,14 €		721 545,14 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	20 000,00 €		20 000,00 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation			0,00 €
10687	Compensation des charges d'amortissement			0,00 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)			0,00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)	351 815,75 €	-47 507,23 €	304 308,52 €

CONCLUSION

Le résultat comptable de l'année 2024 ainsi que les principaux autres soldes de gestion (marge brute et CAF) sont en amélioration du fait de l'octroi d'une subvention FIR de 230 000€ par L'ARS. Sans cette subvention le résultat serait resté déficitaire autour de - 200 000€ et l'EHPAD aurait affiché une insuffisance d'autofinancement autour de - 56 000€.

L'EHPAD, hors aide exceptionnelle et ponctuelle, affiche toujours des déséquilibres financiers, qui tendent à s'installer en période post COVID, en lien principalement avec une sous activité qui se traduit par un taux d'occupation à peine au-delà de 80%. Sa trésorerie propre est asséchée avec le recours périodique à une ligne de trésorerie de 150 000€.

Les difficultés de recrutement dans un territoire frontalier, la progression de l'absentéisme ainsi que les contraintes de recours à des médecins traitants, expliquent en grande partie la sous-activité, l'établissement constatant structurellement une liste d'attente de 20 demandes urgentes auxquelles il peine à répondre.

Un travail mobilisant l'ensemble des professionnels a été entrepris depuis plus d'un an afin de limiter le recours à l'intérim ainsi que les coûts de remplacement mais le fonctionnement en effectifs réduits augmente le risque d'accident travail, d'usure professionnelle voire de burn-out.

Afin de garantir sa pérennité l'établissement a conscience que, au-delà du soutien des collectivités locales déjà présent, un chantier global sur sa stratégie, son organisation et sa politique RH est à engager par la future direction en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires.

Laurent CHEVALIER

Président du CCAS